Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212203251-20251218-DB_20251215_11-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation : 5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis au centre de congrès sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. HERY François, Mme BELLONCLE Catherine, M. QUELEN Marcel, Mme DANGUIS Marianne, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme LATHUILLIERE Sophie, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : Mme LE NY Marie-Hélène, M. HENRY Claude, Mme DROGUET Yveline, M. BOULAD Pierre, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme CAMUS Nathalie, Mme HALNA Karine, M. HENIN Pierre, M. DARCEL Victorien, M. FREMIN Yannick, M. HUC Hervé, M. VASSELIN Albert

Absents représentés :
Mme LE COQ Nathalie donne pouvoir à M. SIMELIERE Thierry
M. DREUMONT Benjamin donne pouvoir à M. HERY François
Mme JOULOT Micheline donne pouvoir à M. QUELEN Marcel
Mme TOUITOU Joséphine donne pouvoir à M. HUC Hervé

Présents : 19 **Représentés : 4** **Votants : 23**

M. Hervé HUC a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 15/12/2025-11
EHPAD Jeanne d'arc – bail à construction – prolongation durée

La SA HLM BSB-LES FOYERS est titulaire d'un bail à construction auprès de la commune, sur l'EHPAD « Résidence Jeanne d'Arc » consenti pour une durée de 55 ans et prenant fin au 31/01/2050.

La SA HLM BSB LES FOYERS travaille actuellement avec le gestionnaire de l'association « La Fraternelle Quinocéenne » à une opération de réhabilitation thermique d'ampleur, mise aux normes de l'établissement et restructuration intérieure. Ces travaux sont programmés en 2026 et 2027.

La réalisation de ces travaux importants implique de contractualiser des prêts auprès de la Banque des Territoires, d'une durée de 25 ans.

Aussi, pour pouvoir réaliser ces travaux, la SA HLM BSB LES FOYERS doit être titulaire d'un titre de propriété couvrant la durée du prêt augmentée de 5 ans, soit jusque février 2056 à minima.

Afin de ne pas compromettre la réalisation de ce projet, il est proposé de prolonger la durée de ce bail à construction d'une durée suffisante, soit 10 ans, portant ainsi la fin du bail au 31/01/2060.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'émettre un avis favorable à la demande de la SA HLM BSB-LES FOYERS de prolongation de la durée du bail à construction dont elle est titulaire,**
- **De prolonger de 10 ans la durée de ce bail, soit jusqu'au 31/01/2060, sans autre changement,**
- **D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)